



## POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Pour obtenir un remboursement, l'élève ou le parent doit communiquer par écrit au [info@danseboucherville.ca](mailto:info@danseboucherville.ca) pour s'assurer que l'inscription est annulée officiellement. **La date de réception de l'avis sera considérée comme la date officielle d'arrêt des cours, sans égard aux nombres d'absences de l'élève.** Le fait de ne pas se présenter au cours n'est pas considéré comme une annulation.

### ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES COURS

Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, vous serez remboursé à 100%. Aucune pénalité ne vous sera réclamée.

### ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES COURS

Si les cours sont commencés, vous devrez payer les cours déjà passés dans le calendrier ainsi qu'une pénalité de 10% du prix des cours remboursés (jusqu'à un maximum de 50\$).

*Exemple : Vous êtes inscrits à une session de 10 semaines au coût de 200\$. Vous annulez votre inscription après 4 semaines. Les 6 cours restants sont remboursés (120\$) moins la pénalité de 10% (12\$). Vous recevez un remboursement de 108\$.*

### REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SPECTACLES

Les frais de spectacles sont inclus lors de l'inscription à la session hiver printemps. Ces frais sont non-remboursables après le 15 février.

### FRAIS SUPPLÉMENTAIRES (COMPÉTITIONS, CONVENTIONS, VÊTEMENTS, ETC)\*

\*Applicable aux troupes

Les frais supplémentaires pour les troupes sont non-remboursables, peut importe la date d'annulation.